





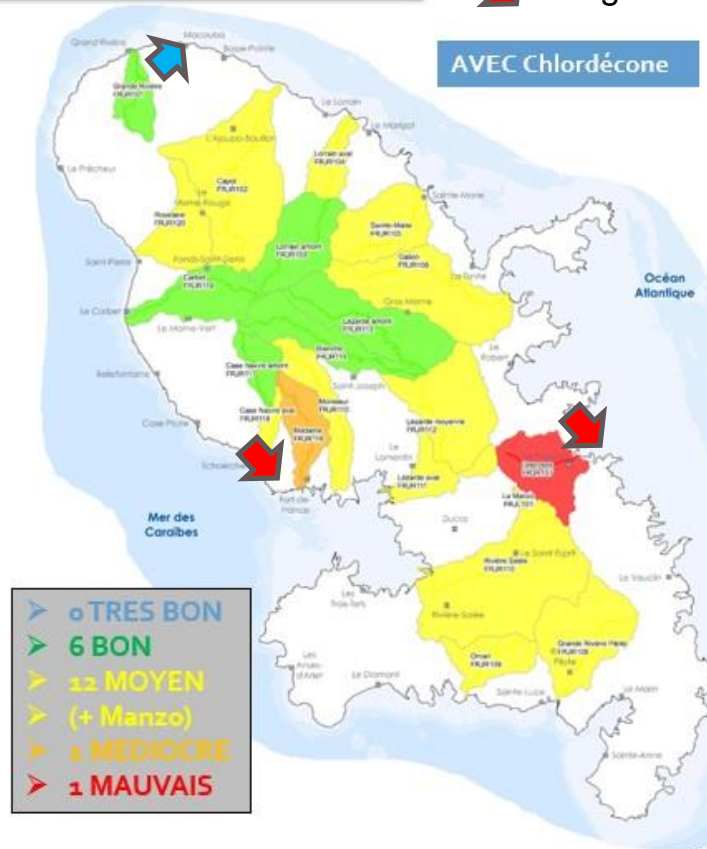
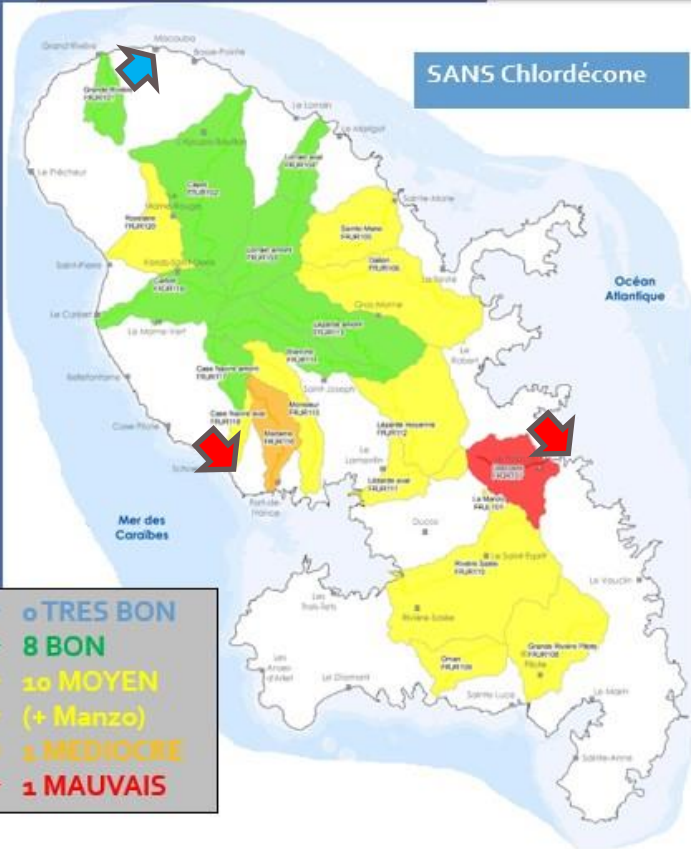
SDAGE 2022-2027 MARTINIQUE SDAGE 2022-2027

Comité de l'Eau et de la Biodiversité 17 février 2022 -



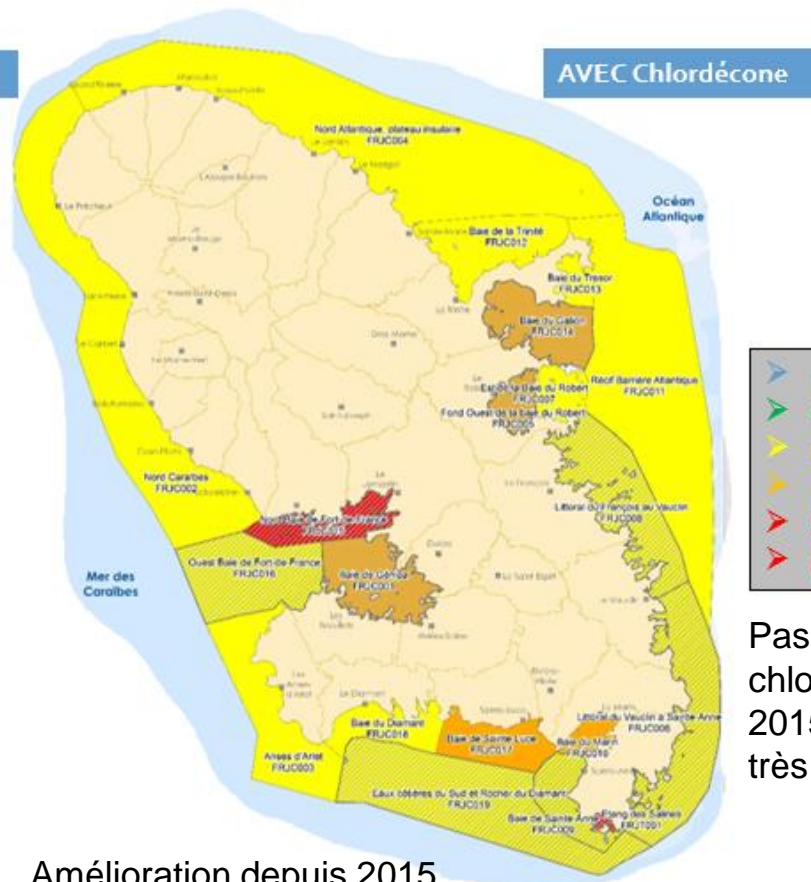
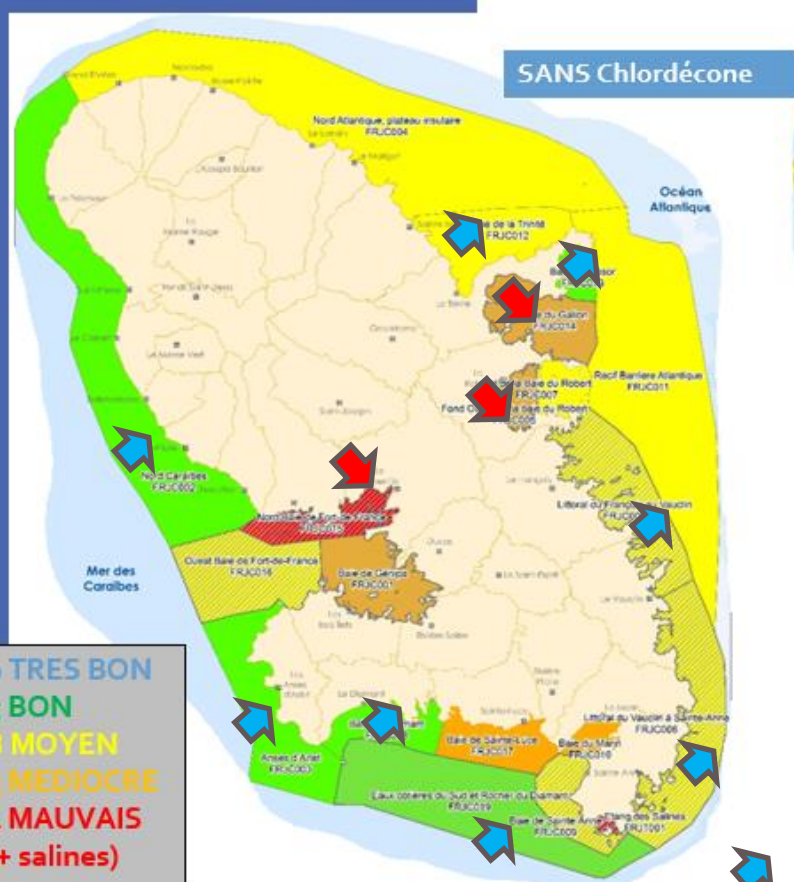
ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU : SURFACE

 Amélioration depuis 2015
 Dégradation depuis 2015



Source : EDL 2019 - ODE

ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU : COTIERES



Amélioration depuis 2015
Dégradation depuis 2015

0 TRES BON
0 BON
13 MOYEN
5 MEDIOCRE
1 MAUVAIS
(+ salines)

Pas de données chl-a en 2015 (techniques très récentes)

Source : EDL 2019 - ODE

ETAT QUALITATIF DES MASSES D'EAU : SOUTERRAINES



Bon état



Etat Médiocre



↔ Stable depuis 2015

Source : BRGM 2013 -2018

LE SDAGE et son PDM



DISPOSITIONS



SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

→ Adopté par le CEB, puis arrêté par le Préfet

**OPPOSABLE AUX
ADMINISTRATIONS**

MESURES



PDM

Programme De Mesures

→ Arrêté par le Préfet

OBJECTIFS EUROPEENS

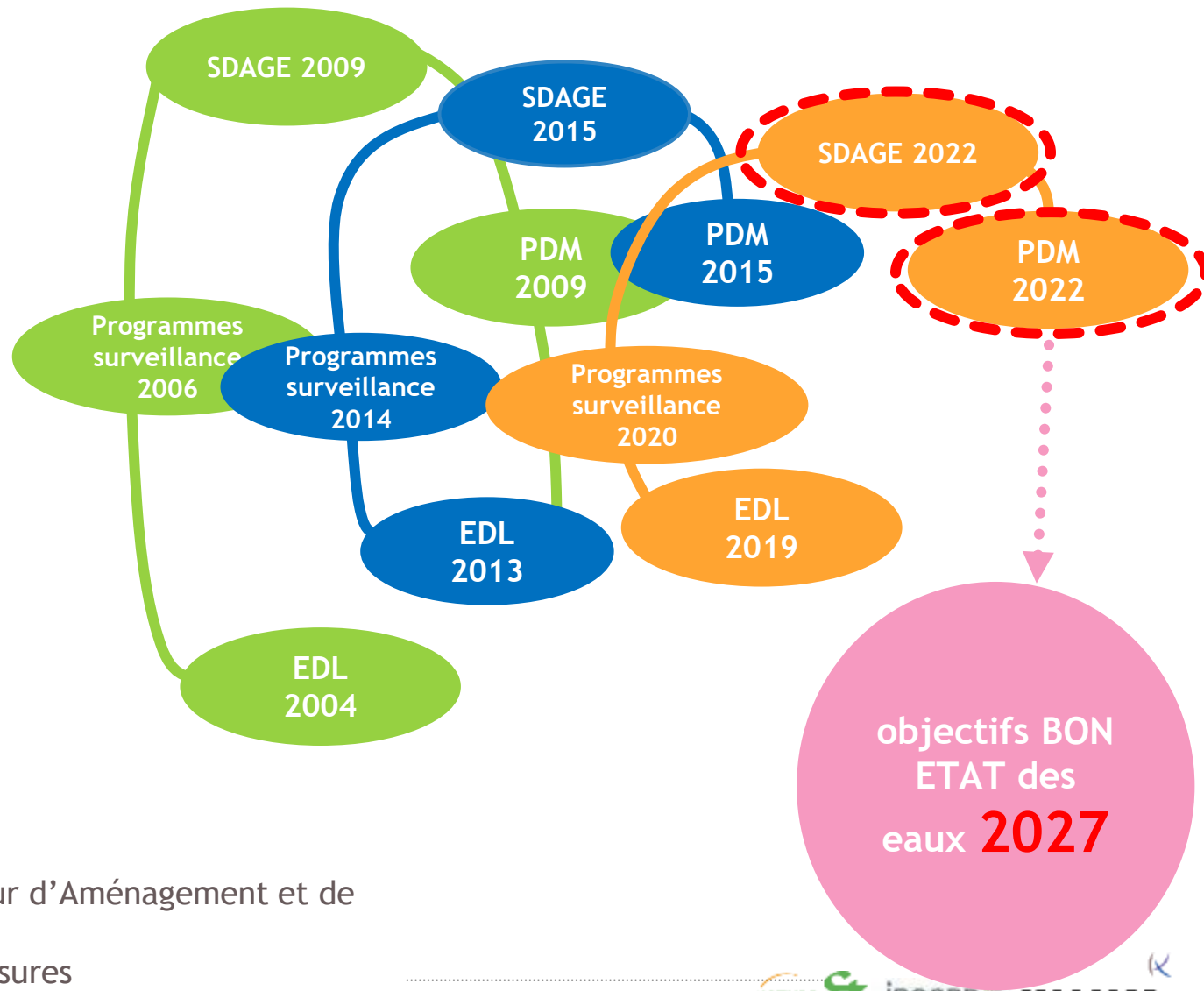
Bon état des eaux en 2027

+

OBJECTIFS LOCAUX:

**CONCILIATION DES USAGES /
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

CYCLE DE GESTION DE L'EAU



SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
PDM : Programme de Mesures
EDL: Etat des Lieux

1. Rappel de la démarche du SDAGE
2. Synthèse du SDAGE et du PDM 2022-2027
3. Synthèse des résultats de la Consultation du Public



1. Rappel de la démarche du SDAGE



RAPPEL METHODOLOGIE REVISION DISPOSITIONS SDAGE

QUESTIONNAIRE SDAGE

OBJECTIFS

- ❖ Recueillir l'avis des acteurs de l'Eau sur le SDAGE 2016-2021,
- ❖ Evaluer les dispositions les plus pertinentes,
- ❖ Evaluer les points de blocage du précédent SDAGE,
- ❖ Estimer les montants financiers engagés (optionnel)

MOYENS

- ❖ Transmission en novembre 2019 d'un fichier Excel avec l'ensemble des dispositions du SDAGE ciblées à chaque acteur
- ❖ 30 organismes et administrations interrogé(e)s dont 20 ont répondu
- ❖ Réalisation d'entretiens en direct par l'ODE pour accompagner certains acteurs

QUESTIONS

- ❖ Avez-vous mené des actions en lien avec cette disposition? Laquelle?
- ❖ La disposition vous semble-t-elle pertinente?
- ❖ Y-a-t-il des freins ou blocages à sa mise en œuvre?
- ❖ Quels sont les montants financiers engagés?
- ❖ Pensez-vous que cette disposition doive être maintenue, modifiée, supprimée?

POINT DE BLOCAGES

Construction des ateliers
Concertations

Propositions pour
échanges et validation
→ COTECH

Mise à jour
dispositions ou
rédaction nouvelles

VALIDATION
→ **COPIL**

Consultation du Public et
des acteurs de l'eau

Bloquantes

Désaccords
ou nouvelle

AVANCEMENT DE LA CONCERTATION

15 COTECH de travail avec l'Office de l'Eau et la DEAL

- 18 COTECH de travail avec l'Office de l'Eau et la DEAL

6 Comités de Pilotage de présentation d'avancement

- 6 COPIL avec la commission technique du CEB

3 Passages en CEB

- CEB 2020 : 4 juin / 15 juillet / 15 octobre / Mars 2021

Examen par l'Autorité Environnementale

- Avis rendu en février 2021

Pré-validation du SDAGE en CEB

- Mars 2021

AVANCEMENT DE LA CONCERTATION

Consultation du Public et des acteurs

- Pendant 6 mois (mars –septembre 2021)



Intégration des avis du Public et des acteurs

- Entre Octobre et Décembre 2021
 - Public: Analyse des résultats et Note de synthèse (présentation suivante)
 - Acteurs: intégration de l'ensemble des avis et réponse (cf. présentation DEAL)

- En outre:

3 séminaire de concertation

- Séminaire des élus, séminaire des acteurs du SDAGE (avec 3 ateliers thématiques: petit cycle, grand cycle,...), séminaire PDM

LARGE CONCERTATION DES ACTEURS un SDAGE co construit

1

Meilleur taux national de participation du public



4

ATELIER TECHNIQUE PDM 12 mars 2020

OBJECTIFS: définir des actions opérationnelles pour le pro...

- **Echange pendant 4h avec 37 acteurs de l'eau sur les points**
- Rappel du contexte/définition/enjeux,
- Rappel des pressions déclassantes,
- Présentation des actions opérationnelles par masse d'e...
- Expertise complémentaire par les acteurs présents:
 - Prise en considération d'autres Plans / schémas,
 - Intégration des avis complémentaires,
 - Intégration de nouvelles actions proposées,
 - Débat / échanges.

PLUS DE 20
réunions de
travail en moins
d'un an

SEMINAIRE DES ELUS 29 novembre 2019

2

OBJECTIFS : Définir la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du prochain SDAGE 2022-2027

- **48 élus présents**, présidé par le Président de l'Office de l'Eau et la Présidente du CEB.

Mais aussi:

	CEB	Chambre consulaire	CTM	EPCI	Maire	Mairie
Nombre de participants	11	1	6	5	3	19

- Réalisation d'interviews de **6 élus** (CEB, CACEM, ODYSSI, CAP NORD, Commune des 3-îlets, Ancien élu)
- Point Presse (France Antilles)
- Film de communication réalisé par l'Office de l'Eau Martinique



3

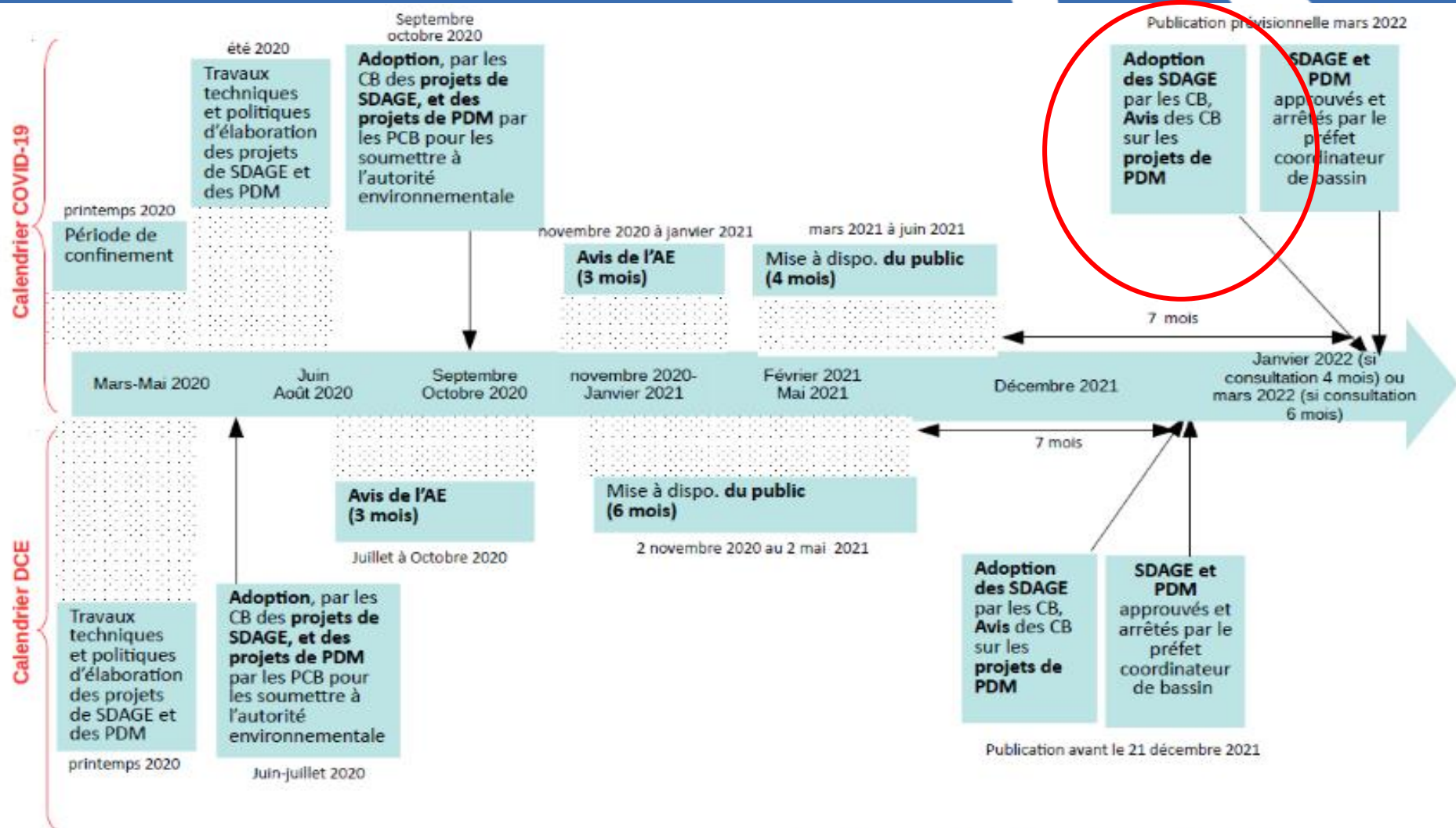
ATELIER DES ACTEURS DE L'EAU 21 janvier 2020

OBJECTIFS : Travailler sur certaines dispositions de la base de retour du questionnaire.

- Travaux de ateliers (3x1h30) sur un thème: ... AC/ANC et l'AEP ... Milieu Marin et Trame Verte ... la Gouvernance ... le Changement Climatique
- Une ... débats, transmise aux acteurs (diffusion ... de l'Eau)



Calendrier national revu / COVID



Selon la DCE, la consultation du public doit durer 6 mois et être engagée au moins 1 an avant la période de référence du SDAGE et de son PDM.



3. Synthèse du SDAGE 2022-2027



MAINTIEN DES ORIENTATIONS SUIVANTES (126 dispositions)

OF 1

Concilier les usages humains et les milieux aquatiques

- I-A. Mieux connaître l'état de la ressource et de nos prélèvements
- I-B. Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource
- I-C. Sécuriser et diversifier la ressource en eau
- I-D. Développer la gouvernance et la solidarité.

25 dispositions

OF 2

Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

- II-A. Diminuer les pollutions domestiques et urbaines
- II-B. Réduire la pollution diffuse par les substances dangereuses
- II-C. Améliorer les pratiques agricoles
- II-D. Lutter contre l'érosion

44 dispositions

OF 3

Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables

- III-A. Gérer durablement les cours d'eau
- III-B. Préserver le milieu marin
- III-C. Protéger les mangroves et les zones humides
- III-D. Favoriser la gestion concertée et la bonne gouvernance

30 dispositions

OF 4

Connaitre pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements

- IV-A. Mieux connaître le fonctionnement des milieux aquatiques
- IV-B. Pour développer des pratiques innovantes ou plus durables
- IV-C. Pour mieux communiquer et agir efficacement sur les comportements

27 dispositions



- Renforcement des Dispositions en lien avec:

- L'assainissement individuel et collectif.

OBJECTIF (NATIONAL): ZÉRO PRESSION « ASSAINISSEMENT » COLLECTIF 2027

- La **politique sociale** (DFAP / solidarité..)

- La **conciliation des usages** (AEP / sécheresse / lutte contre les fuites)

- La **dégradation du milieu marin** (dont le sujet **sargasse**)

- Le renforcement la **connaissance, l'information et la formation**

- Les pollutions par les **phytosanitaires**

- **Forte protection mangroves**

- Réouverture encadrée de la **pêche en rivière**

⇒ Prise en compte du **Changement Climatique** (40 dispositions s'inscrivent directement dans une démarche « climato-compatible »).



7. Synthèse du PDM 2022-2027



86

**MESURES
PDM**

Montant évalué : **507 M€**

Mesures les plus coûteuses :
Rendement réseau Eau potable (200 M€ : stratégie politique de recherche de fonds) +

Sécurisation des structures AEP (82 M€)

Assainissement collectif (77 M€) +
Non Collectif (40 M€)

300

**ACTIONS
Déclarées (AOT)**

BILAN

102 M€ de projets réalisés ou en cours en
2018 (*bilan partiel*)

→ **Resserrer le PDM sur les objectifs DCE
Portage & financement des mesures à
mieux identifier**

CHIFFRES CLEFS DU PDM et du PAOT

- **PDM 2022-2027**

- **43 mesures** (contre 86 au précédent PDM)
- **217 M €** (contre 500 M€ au précédent PDM)



Il ne s'agit PAS d'une réduction de l'ambition mais d'un recentrage sur les actions concrètes et prioritaires

- **PAOT**

- **118 actions opérationnelles, dont :**
 - **53 actions prioritaires** (140 M€)
 - **6 actions « fortes »** (8,6 M€)
- **217 M€**

Chaque mesure et actions ont été détaillées :

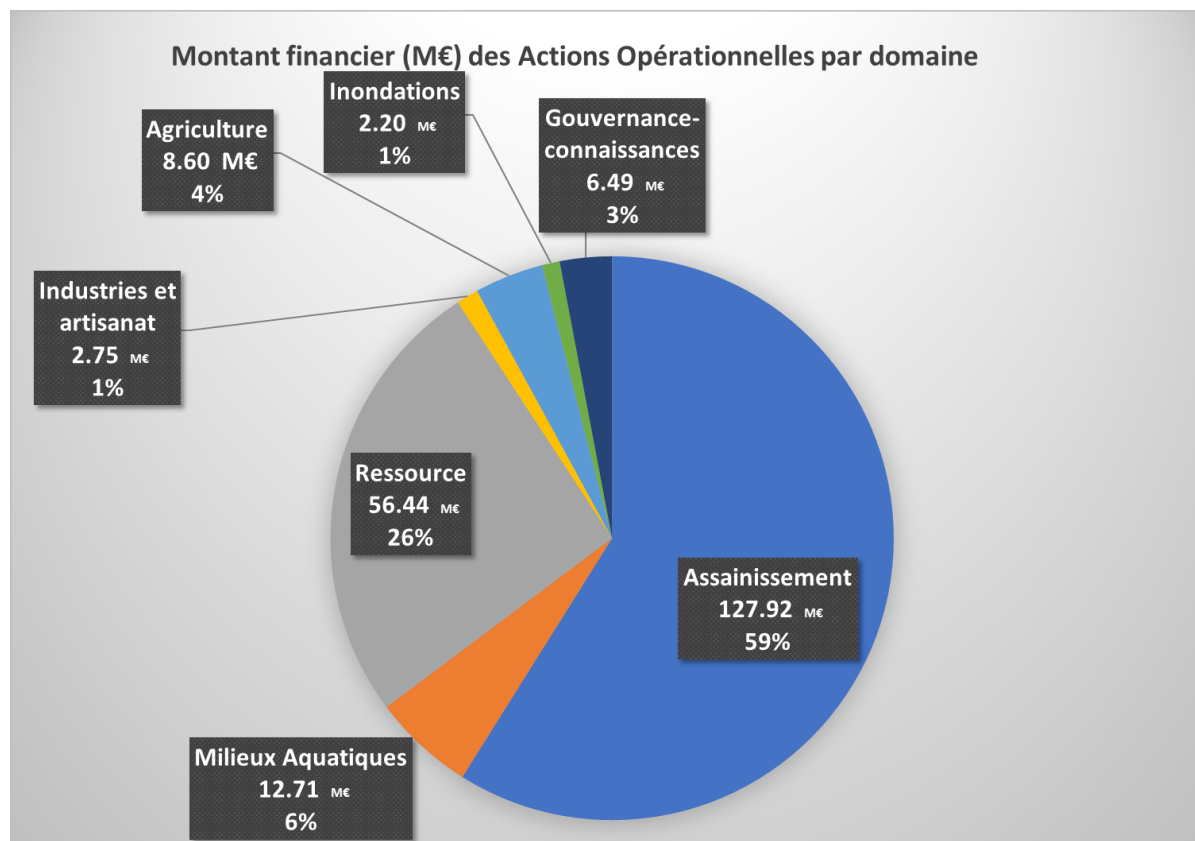
- Maîtres d'ouvrage
- Taux de subvention
- Localisation (ME concernée)



Objectif : faciliter le suivi et la mise en œuvre du PDM et du PAOT

Contenu du PDM 2022-2027:

- ✓ 60% du PDM consacré aux problématiques « Assainissement »
- ✓ Répond à la volonté de prioriser sur cette pression





Part du PDM en maîtrise d'ouvrage EPCI:

✓ 142 M€ (55%)

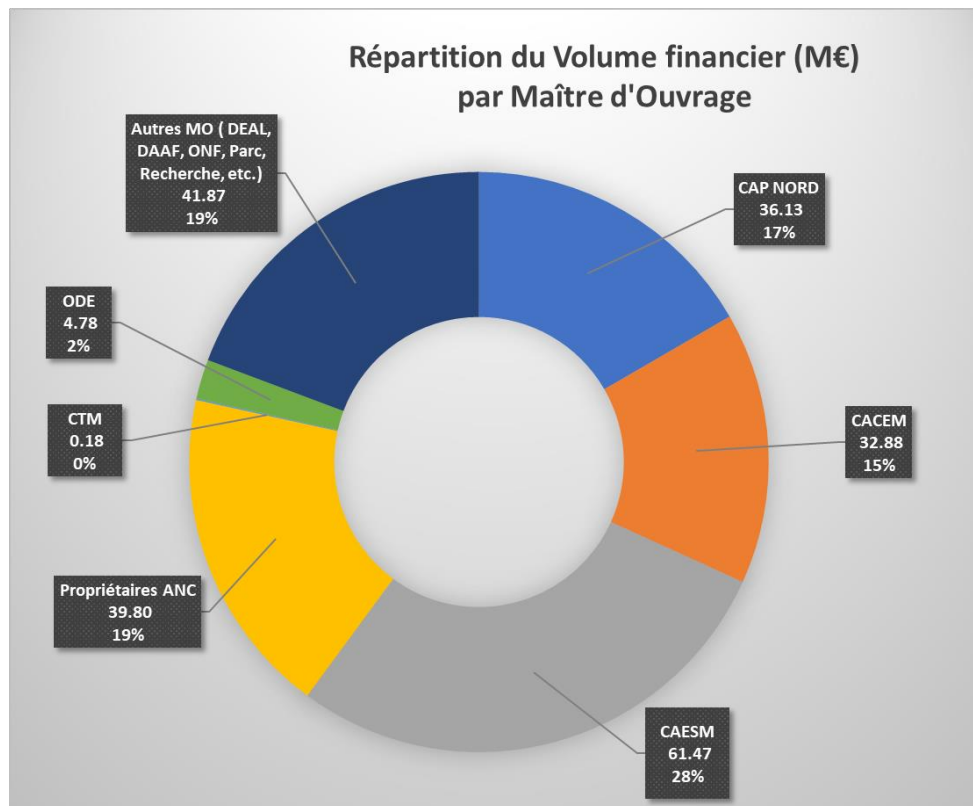
Dont :

- ✓ Espace Sud: 61 M €
- ✓ Cap Nord: 36 M €
- ✓ CACEM: 33 M €

Montants engagés par les EPCI dépend:

- Du nombre de masse d'eau en RNAOE;
- Du nombre de pressions identifiées.

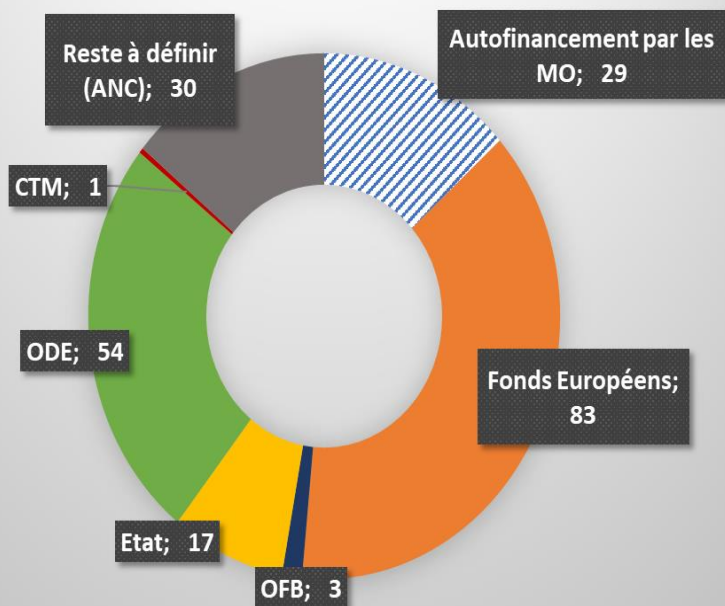
Les propriétaires d'installations ANC représentent 19% de la maîtrise d'ouvrage



**budget provisoire*

Qui financera le PDM ?

Financement du PDM (en M€)



budget provisoire

- Tout partenaire financier confondu, 188 M€ seraient injectés par les financeurs (Fonds Européens, ODE, Etat, OFB, CTM).
- Ces simulations reposent sur des taux prévisionnels et doivent être considérées avec précaution
- La répartition des aides ANC entre financeurs n'est pas encore arrêtée. Hyp : 75% d'aides
- Dans ces conditions, l'autofinancement s'élève à 29 M€, soit 13% du coût total du PDM



2. Synthèse des résultats de la Consultation du Public





Merci de votre attention

